

Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Compte-rendu

Le Maire précise que la presse n'est pas arrivée suite aux intempéries ainsi que les retards qui vont en découler.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers :

Présents :

Roland GASTINE, Jean-Michel YANNIC, Maria LE FRAPPER, Jean-Michel BARBÉ, Marie-Christine DE LA BOURDONNAYE, Kévin FORGET, Marie-Pierre HÉLOU, Didier LE NEILLON, Valérie JÉGOUSSE, Franck LE ROUX, Sylvia NOBLANC, Claude TRACOL, Myriam NICOLAS-DESCHAMPS, Marie-Christine THÉRAUD.

Procurations :

Stéphanie REBY procuration à Kévin FORGET
Josiane DUBOUAYS procuration à Claude TRACOL
Martial LE HEC procuration à Jean-Michel YANNIC
Nicolas VEST procuration à Roland GASTINE
François BLANCKAERT procuration à Didier LE NEILLON.

Absents :

Frédéric COLLEC
Régine FILY
Yvan JOUNOT
Gaétane LE PALMEC

Le maire fait procéder à l'émargement et constate que le quorum est atteint, puis déclare la séance ouverte.

Approbation du compte rendu du conseil du 27 octobre 2022 à l'unanimité.

Désignation d'une secrétaire de séance : Marie-Christine DE LA BOURDONNAYE.

Monsieur le Maire lit l'ordre du jour.

1. Travaux réalisés en régie

Rapporteur : Maria LE FRAPPER

Mme Maria LE FRAPPER explique que les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux qui permettent la création d'immobilisations ou qui entraînent un accroissement de la valeur et de la durée de vie d'une immobilisation sont de véritables dépenses d'investissement pour la collectivité.

Travaux en régie - 2022	Coût Matériaux	Coût Main-d'œuvre	Montant TTC
CAMPING - VESTIAIRES	657,40 €	691,74 €	1 349,14 €
ECOLE PUBLIQUE - DETECTEURS CO2	1 059,26 €	472,34 €	1 531,60 €
ILLUMINATIONS	415,01 €	97,50 €	512,51 €
AMENAGEMENT PLACES LE BARH et BOCENO - Plantations	631,24 €	1 112,88 €	1 744,12 €
COÛT REVIENT TOTAL	2 762,91 €	2 374,46 €	5 137,37 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces travaux en régie afin de permettre leur intégration dans le patrimoine communal (dépense d'investissement dans le compte administratif).

Monsieur le Maire précise que cela permet de récupérer de la TVA pour la commune et demande s'il y a des questions. Personne ne prend la parole. Le vote a lieu.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2. Décision modificative n° 2

Rapporteur : Maria LE FRAPPER

Madame LE FRAPPER explique que considérant la prise de certaines décisions, il convient de passer des écritures de régularisation. Elle propose d'effectuer ces virements de crédits dans le respect de l'équilibre budgétaire.

Section de Fonctionnement

Recettes

Article	Désignation	Prévu au BP	Projet de DM	Total
722/042	Immobilisations corporelles	0 €	5 137,37 €	5 137.37 €
74718	Autres dotations	9000.00 €	- 5 137,37 €	3 862.63 €
	Solde		0,00 €	

Section d'Investissement

Dépenses

Article	Désignation	Prévu au BP	Projet de DM	Total
2121/040	Plantation d'arbres et arbustes	0 €	1744.12 €	1744.12 €
21312/040	Bâtiments scolaires	0 €	1531.60 €	1531.60 €
21318/040	Autres bâtiments publics	0 €	1349.14 €	1349.14 €
21578/040	Autre matériel et outillage de voirie	0 €	512.51 €	512.51 €
21534	Réseaux d'électrification	0 €	42 500.00 €	42 500.00 €
			47 637.37€	

Recettes

10226	Taxe d'aménagement	41 012. 00 €	26 937.37 €	67 949.37 €
13258	Subventions – autres groupements	0 €	20 700.00 €	20 700.00 €
			47 637.37 €	

Monsieur le Maire fait remarquer que les recettes dues à la taxe d'aménagement sont élevées cette année mais que dans les années à venir ce montant diminuera de manière assez importante (liée aux constructions dans la commune).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question.

Après avoir entendu l'exposé, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir approuver les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023

Rapporteur : Maria LE FRAPPER

Dans l'attente du vote du budget primitif de l'année 2023, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, à concurrence du montant des crédits inscrits au titre du budget de l'exercice précédent.

En matière d'investissement, outre les crédits reportés, il peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement à concurrence de 25% du montant des crédits inscrits au titre du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Municipal en application des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales.

Sur proposition de l'adjointe aux finances, le Conseil municipal est amené à décider de faire application de ces dispositions, pour le budget principal de la commune, par opération, dans la limite des crédits suivants :

Opération-chapitre	Restaurant scolaire- salle polyvalente	Prévu au BP 2022	Autorisations d'engagement avant vote du budget 2023
10	Terrain du Motten	11 358,48 €	2 800,00 €
24	Mairie	18 266,42 €	4 500,00 €
25	Service technique	54 507,83 €	13 500,00 €
26	Basilique - ensemble basilical	180 963,92 €	45 200,00 €
28	Voirie	1 845 386,57 €	461 000,00 €
30	Salle de sports	6 000,00 €	1 500,00 €
31	Ecole publique	16 203,04 €	4 000,00 €
33	Restaurant scolaire- salle polyvalente	8 696,52 €	2 100,00 €
36	Médiathèque municipale -espace public parvis	13 500,00 €	3 300,00 €
37	ALSH	9 003,21 €	2 200,00 €
45	Parc intergénérationnel	186 218,00 €	46 500,00 €
Chapitre 20	Hors Opération	35 992,13 €	8 500,00 €
Chapitre 21	Hors Opération	107 596,99 €	26 000,00 €
Total			621 100,00 €

Monsieur Jean-Michel YANNIC précise que le montant de 461 000 € pour les travaux de voirie ne sera pas atteint d'ici le vote du budget.

Monsieur Roland GASTINE rappelle que cela permet d'effectuer les mandatements dans les délais légaux et ainsi d'éviter de devoir payer des pénalités de retard.

Aucune question n'est soulevée, le vote a lieu.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4. Piste cyclable entre Pluneret et Sainte Anne d'Auray – Modification du plan de financement

Rapporteur : Roland GASTINE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juillet 2022, le conseil municipal approuvait le plan de financement relatif à la construction de la piste cyclable entre les communes de Pluneret et de Sainte-Anne d'Auray.

Suite à la demande de fonds de soutien communautaire déposée par la commune, AQTA a fait part, conformément à son plan d'actions Mobilités adopté le 24 juin 2022, de sa volonté d'accélérer la mise en œuvre de son schéma cyclable et d'amplifier son soutien aux communes pour la réalisation des aménagements.

Par délibération du 2 décembre 2022, le conseil communautaire a voté ses nouveaux modes de calcul du fonds de soutien et cette évolution n'est pas neutre pour notre projet.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous le plan de financement initial approuvé lors de la délibération du 12 juillet 2022 et figurant donc dans la demande de financement.

Dépenses	Montant € HT	Recettes	<u>Plan de financement initial</u>		<u>Plan financement modifié</u>	
			Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT
Frais de maîtrise d'oeuvre	3 895 €	Autofinancement	38%	44 364.95 €	30%	35 494.40 €
Travaux et acquisition	114 419.66 €	Contrat de Région	50%	11 175.00 €	50%	11 175.00 €
		DSIL		12 492.00 €		12 492.00 €
		Département		18 738.30 €		18 738.30 €
		Département		16 756.10 €		16 756.10 €
		AQTA communauté de communes	12 %	14 788.31 €	20 %	23 658.86 €
Total dépenses	118 314.66 €	Total recettes	100 %	118 314.66 €	100 %	118 314.66 €

AQTA a décidé de financer à hauteur de 20 % au lieu de 12 % initialement prévu, l'autofinancement est ainsi diminué d'autant.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune.

Il propose à Monsieur Jean-Michel YANNIC d'exposer l'état d'avancement de ce chantier.

Madame Marie-Pierre HÉLOU fait remarquer que des administrés lui ont signalé qu'il était difficile de rejoindre la piste cyclable si on ne la prend pas dès le début à Pluneret. Il n'existe pas de bateau dans les trottoirs afin de la prendre à mi-parcours.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu les mêmes remarques.

Monsieur Jean-Michel YANNIC explique que ces points seront revus par Pluneret. Concernant la commune de Sainte-Anne-d'Auray, les travaux ont commencé un peu plus tôt que prévu, le terrassement est effectué, les bordures sont posées et le corps de chaussée sera réalisé bientôt. Cependant, cela ne sera pas ouvert avant avril 2023.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune de Pluneret a demandé à limiter la vitesse hors agglomération entre Pluneret et Sainte-Anne-d'Auray à 50 km/h. Pour l'instant la commune n'a pas franchi le pas.

Monsieur Jean-Michel YANNIC ajoute que le panneau d'entrée d'agglomération va être déplacé plus au sud puisqu'on ne peut le mettre au milieu de la piste cyclable. Il restera alors environ 500 mètres entre l'entrée d'agglomération de Sainte-Anne et Pluneret. De plus, une autre contrainte existe : une

canalisation de gaz se trouve à l'emplacement prévu pour installer les glissières de sécurité. La profondeur n'est pas celle qui était prévue (mal détectée), une obligation de créer des poutres en béton pour pouvoir fixer des rails tous les x mètres sur ces poutres vient s'ajouter au chantier. Cela a un coût : pour la commune cela s'élève à 20 000 € de plus. Par contre, hors agglomération les rails de sécurité sont obligatoires, en agglomération, ils ne le sont pas. A 50 km/h, des bordures avec des éléments de réhausse suffisent. Si on laisse la vitesse autorisée à 80 km/h, les rails seront obligatoires, entraînant ainsi un surcoût de 20 000 € pour Sainte-Anne-d'Auray et quasiment 90 000 € de plus pour Pluneret. Pluneret a choisi d'abaisser la vitesse à 50 km/h, leur demande est à l'étude auprès du Conseil Départemental. Lors de la réunion de chantier, M. YANNIC a expliqué que la commune trouvait plus sécurisant d'installer les barrières de sécurité. Les espaces plantés seront réduits sur certaines portions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver ce nouveau plan de financement.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5. Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Rapporteur : Roland GASTINE

La télétransmission des dossiers d'urbanisme est désormais possible par l'intermédiaire de l'application @ctes.

Mais afin de permettre l'extension du périmètre des actes de la commune transmis par voie électronique à la Préfecture (contrôle de légalité), il est nécessaire qu'un avenant à la convention initiale soit signé.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cet avenant afin de pouvoir dématérialiser la transmission des dossiers d'urbanisme au contrôle de légalité.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6. Convention Territoire Globales 2023/2026 avec la Caisse d'Allocations Familiales

Rapporteur : Jean-Michel BARBÉ

Monsieur Jean-Michel BARBÉ explique que la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique et les 24 communes de son territoire, dont la commune de Sainte-Anne-d'Auray, ont conclu un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Ce dispositif de financement va progressivement être remplacé par le « bonus territoire CTG » qui garantit un maintien des financements précédemment versés dans le cadre du CEJ et en simplifie les modalités de calcul.

Toutefois, pour y être éligibles, les collectivités doivent être signataires d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

De nombreux projets, pouvant être accompagnés techniquement et financièrement par la CAF du Morbihan, sont en cours de déploiement ou de réflexion. Ils se concrétiseront au-delà de cette échéance : créations de ludothèques, ouvertures de Maisons d'Assistants Maternels, actions de soutien à la Parentalité...

Il est donc opportun de prolonger le partenariat en cours et de renouveler pour la période 2023-2026 la CTG signée en 2019.

Monsieur Jean-Michel BARBÉ précise que les montants versés sont assez importants.

Monsieur le Maire abonde dans ce sens et a remarqué l'augmentation depuis six ans des aides apportées. Cependant, il trouve que la CAF ne communique pas assez sur les financements qu'elle apporte (aide garde d'enfants, activités...) à l'attention des parents. En effet, beaucoup d'entre eux pensent que l'Etat n'aide pas assez. Au vu des aides versées aux communes, le prix de l'accueil de loisirs serait beaucoup plus cher si elles n'existaient pas.

Madame Marie-Christine THÉRAUD remarque que beaucoup de parents se posent la question du coût réel d'un repas à la cantine.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Personne ne prend la parole.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- signer avec la CAF du Morbihan, la Convention Territoriale Globale (CTG) dans sa version finalisée pour la période 2023-2026 ; (document transmis par mail)

- autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

<i>Pour : 19</i>	<i>Contre : 0</i>	<i>Abstention : 0</i>
------------------	-------------------	-----------------------

7. Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de la prévention et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Mme Marie-Pierre HÉLOU

Le rapport annuel d'activités de 2021 a été transmis par mail aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation.

Le rapport relatif à la prévention et valorisation des déchets est présenté.

En 2021, il y a eu une restructuration du service des déchets quant à la nouvelle organisation pour les nouvelles consignes de tri. Les ambassadeurs du tri sont passés au domicile des administrés.

AQTA en chiffres :

115 000 habitants – 24 communes – 55 conseillers communautaires et 194 agents.

Depuis 2014, les déchets font partie de la compétence d'AQTA.

L'évolution de la population est de 1,08 % entre 2020 et 2021. Cela entraînera une augmentation des déchets.

Madame Marie-Pierre HÉLOU énumère les missions concernant le service « déchets » :

- Collecte des déchets en porte à porte
- Déchetterie (il y en a une à Sainte-Anne-d'Auray)
- Prévention et sensibilisation (écoles, animations dans des manifestations publiques, formations pour les professionnels en charge des déchets...)

- Compostage (mise à disposition gratuite)
- Economie circulaire (ex : ressourcerie de Crac'h est subventionnée pour son action)
- Collecte en apport volontaire (papiers, verre)
- Traitement des flux de déchets

Elle attire l'attention sur la prévention des déchets ménagers assimilés. L'objectif est de diminuer le volume de déchets produits. En 2030, le but est d'atteindre 612 kg/an/habitant (en 2010 : 720 kg/an/habitant).

Des actions de prévention et sensibilisation ont eu lieu : zone de dons dans les campings, création des jardins zéro déchet, optimisation de la collecte du textile, broyage de végétaux à domicile dans certains cas, compostage dans les restaurants scolaires (lycées d'Auray par exemple) ...

Les ordures ménagères sont collectées et vont ensuite à l'incinérateur de Plouharnel. Celui-ci devait être arrêté mais ce ne sera pas le cas car il aurait fallu disposer de terrains pour enfouir les déchets mais le territoire n'en dispose pas. Il faudrait alors les expédier très loin (en Mayenne dont le coût du transport à l'heure actuelle est élevé).

Les biodéchets seront collectés séparément et tous les plastiques seront recyclés ou valorisés. Les suremballages devraient être interdits.

Monsieur le Maire a une question concernant l'usine d'incinération de Plouharnel : sera-t-elle reconstruite ?

Madame Marie-Pierre HÉLOU répond par l'affirmative et informe que ce sera une usine avec valorisation énergétique. En effet, elle sera connectée à un réseau de chaleur.

Madame Marie-Pierre HÉLOU ajoute que les poubelles ne seront pas payables au kg car c'est très difficile à mettre en place.

Elle précise également que les déchets verts sont envoyés à l'entreprise JAN pour faire du compostage et que AQTA le revend aux professionnels et aux usines de méthanisation.

Monsieur le Maire pense qu'on s'achemine vers une interdiction des professionnels en déchetterie. En effet, leur tarif a beaucoup augmenté.

Madame Maria LE FRAPPER s'interroge quant aux lieux vers lesquels les professionnels pourront se diriger.

Madame Marie-Pierre HÉLOU informe les élus que les professionnels auront une déchetterie dédiée.

Monsieur Jean-Michel YANNIC abonde dans ce sens. Les professionnels facturent à leurs clients le dépôt en déchetterie alors qu'ils n'y paient rien. Dorénavant, ils devront payer.

C'est déjà le cas pour la commune qui va directement déposer ses déchets verts chez JAN et cela coûte environ 5000 €/an.

Les entreprises de paysage ne peuvent plus aller en déchetterie et doivent se diriger vers l'entreprise de M. JAN ou ailleurs.

Pour le secteur de Lorient, les entreprises du bâtiment doivent se rendre à Caudan où les gravats de chantier sont ainsi recyclés.

Madame Marie-Pierre HÉLOU fait remarquer que le tonnage des déchetteries a augmenté, les charges de traitement sont donc importantes.

La redevance spéciale (payée par les restaurants, campings, lycées, commerces) vient en recette.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activités annuel 2021.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8. Rapport d'activités 2021 de Morbihan Energies

Rapporteur : Jean-Michel YANNIC

Le rapport annuel d'activités de 2021 a été transmis par mail aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation.

M. Jean-Michel YANNIC procède à la présentation de ce rapport.

Il fait part d'une progression sur les réseaux de 2 km environ entre l'année 2015 et 2021.

Le taux de clients mal alimentés au sein de la commune est inexistant.

Concernant les réseaux enfouis, le pourcentage sur la commune est de 68% car la commune est petite et agglomérée.

M. Jean-Michel YANNIC constate que sur la commune, la production d'énergie par le photovoltaïque est en fort accroissement depuis 2017. Concernant ce sujet, un travail est en cours en collaboration avec Morbihan Energies.

Il revient sur le rapport d'activité de Morbihan Energies. Il explique que l'avantage est que la commune bénéficie encore du coût de l'énergie électrique au tarif qui avait été voté il y a 7/8 ans et ce jusqu' à fin 2023, donc pas d'augmentation du coût de l'énergie.

La négociation a été faite au dernier comité syndical pour qu'une nouvelle convention soit prise par ENGIE pour pouvoir reconduire le marché sur d'autres bases, ce qui aura une conséquence forte sur les coûts à partir du 1^{er} janvier 2024.

Morbihan Energies gère l'entretien de tout le réseau de l'éclairage public ainsi que son fonctionnement et son investissement. C'est l'interface avec Enedis sur l'ensemble du territoire. Cela permet aux communes de bénéficier de tarifs intéressants pour leur développement et d'une ingénierie importante pour leurs travaux.

C'est Morbihan Energies qui gère le fonctionnement (entretien) et l'investissement du réseau d'éclairage public. Nous sommes aussi client pour l'électricité.

Le redéploiement de l'éclairage a sensiblement augmenté avec le développement de la population.

M. Jean-Michel YANNIC précise que le nombre de poteaux sur la commune est évalué à 450 dont 50 % constitués de Led, ce qui permet de réduire les consommations électriques.

Un programme de rénovation de toutes les lampes boules a été lancé par Morbihan Energies (exemple : Boterff, rue de Ker Anna...). 88 lampes boules sont donc à remplacer.

Un autre programme est mis en place pour tous les secteurs à forte consommation électrique (ex : rue Calloc'h, deuxième partie de la rue de Vannes, rue du Guern). Il faudra prioriser les chantiers, passage aux Leds, réduction de puissance à partir de 22h.

Ces changements vont être effectués en 2023 par la société SPIE, mandatée par Morbihan Energies.

Les armoires électriques et les horloges vont être modifiées alors que les horloges qui dysfonctionnent seront réparées (Boterff, rue de Gaulle, rue Abbé Allanic).

Morbihan Energies travaille sur :

- **la production d'énergie** via un territoire d'innovations avec les énergies nouvelles (hydrogène notamment). L'hydrogène est produit à Vannes puis transporté en camion-citerne vers les stations-

services pour distribution. Il y en aura une à Lorient. Ce sont uniquement les communes qui peuvent adhérer à Morbihan Energies. Cependant, aujourd'hui, les intercommunalités peuvent adhérer pour travailler sur la partie production, afin de développer la production électrique notamment (photovoltaïque et hydrogène). AQTA est concernée.

- **la mobilité durable.** L'objectif est le renforcement des bornes de recharge de voitures électriques sur l'ensemble du territoire en faisant en sorte que cela reste dans les centres-bourgs. En effet, des prestataires privés s'installent par exemple dans les centres commerciaux afin de satisfaire la clientèle, ou comme c'est le cas dans un hôtel à Sainte-Anne-d'Auray.

La carte de rechargement de Morbihan Energies est valable partout en France, c'est une entente des syndicats d'énergie.

- **la production photovoltaïque** sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des bâtiments publics devrait recevoir l'ensemble des panneaux photovoltaïques pour sa propre production. Cependant, ce n'est pas toujours possible. En effet, c'est une difficulté au niveau structurel des bâtiments. Certaines régions ont commencé à en installer sur le toit des églises, décision soumise à l'accord des Architectes des Bâtiments de France.

- **la rénovation énergétique des bâtiments.** Pour les bâtiments des collectivités locales, Enedis et les intercommunalités agissent aussi afin de réduire la consommation dans les bâtiments.

Les communes rencontrent des difficultés face à la multiplicité des intervenants. Il serait judicieux de tous se rencontrer et de définir le même mode opératoire de travail.

- **le numérique,** avec la gouvernance des données, un SIG (mise à disposition des collectivités possible), un data center (sauvegarde de la mémoire numérique des collectivités).

Au départ, Morbihan Energies était une petite structure créée pour accompagner les collectivités dans le déploiement de leur réseau électrique. Aujourd'hui, c'est devenu une structure en développement, avec de nouveaux services. C'est également une structure en pleine croissance car il y a énormément de demandes, qui entraînent des embauches d'ingénieurs de haut niveau.

Le Maire demande s'il y a des questions. Aucune.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activités annuel 2021.

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

9. Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire au titre de l'article L 2121-22 du CGCT

Rapporteur : Roland GASTINE

°2022-12-1 : Avenant n°1 au lot n° 1 marché de voirie – assainissement et eaux pluviales

Monsieur le Maire a signé le 28 octobre 2022 avec COLAS sise rue Dutenos Le Verger à Vannes un avenant pour travaux supplémentaires et prolongation de délai d'exécution.

Montant : 24 277.98 € TTC.

°2022-12-2 : Devis pour sécuriser le bâtiment 14 rue Général de Gaulle

Monsieur le Maire a signé le 28 novembre 2022 avec la Société Edifice Construction sise 6 allée de la Fontaine au Beurre à Plescop, un devis pour fourniture et mise en place d'un grillage triple torsion galvanisé de 1,5 ml sur une longueur de 6ml.

Monsieur le Maire explique que le but est de sécuriser le bâtiment du 14 rue du général de Gaulle afin de conforter le pignon restant et ainsi de conforter la maison qui se trouve de l'autre côté. Il rappelle que le rôle de la commune est de protéger ses bâtiments et qu'à l'heure actuelle il y a un risque de chutes de pierres sur le trottoir.

Montant : 5 292.00 € TTC.
